

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 26 janvier 2012

Arrêté du 19 janvier 2012 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au corps des contrôleurs du travail organisé au titre de l'année 2012

NOR : ETSO1200667A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 19 janvier 2012, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au corps des contrôleurs du travail, organisé au titre de l'année 2012, est fixé à 22.